



BULLETIN D'ADHESION 2026

Pourquoi adhérer?

- Un accès à la plateforme de conseils juridiques animée par un avocat du barreau de Paris dans tous domaines du droit (famille, consommation, sécurité sociale, travail, etc.)
- Une assurance Solidarité vie syndicale (dommages corporels dans le cadre de l'activité syndicale, responsabilité civile, dommages aux véhicules)
- Une assurance protection juridique de la vie professionnelle
- Une assurance responsabilité civile du défenseur syndical
- Une assistance juridique en cas de litige avec l'employeur (après un an d'adhésion)
- Une avance partielle ou totale des frais de justice en cas de litige professionnel

Civilité (Mme, Mr) :	Nom :	
Prénom :	Employeur :	
Date de naissance :	Fonction :	
Adresse postale :	Adresse de l'employeur :	
Code postal :	Code postal :	
Commune :	Commune :	
Tel portable (perso) :	Date d'entrée :	
Email perso :	Convention collective :	
Statut : CADRE <input type="checkbox"/>	AGENT DE MAITRISE <input type="checkbox"/>	TECHNICIEN <input type="checkbox"/>
RETRAITE <input type="checkbox"/>	SANS ACTIVITE <input type="checkbox"/>	

Le montant de la cotisation varie selon votre catégorie d'emploi et le mode de paiement choisi. Voici nos tarifs. En cas de doute, contactez-nous.

Retournez votre bulletin par mail à bureau@snpscncfegcg.org ou par courrier à l'adresse :

- 19 impasse de la Sacomanne 13016 MARSEILLE ;
- Par chèque joint au bulletin : à l'ordre du Syndicat PSCN CFE CGC (vous pouvez nous envoyer jusqu'à 4 chèques distincts) ;
- Par PayPal [en suivant ce lien](#) en faisant un paiement « entre amis »
- Par virement au RIB suivant :

Intitulé du Compte :

SYNDICAT SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DES PERSONNELS SEDEN
59 63 RUE DU ROCHER
75008 PARIS

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
11306	00035	48140602526	81

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1130 6000 3548 1406 0252 681

BIC (Bank Identification Code) AGRIFRPP813



Syndicat National PSCN – CFE-CGC

Maison de la CFE-CGC
59 rue du Rocher – 75008 PARIS
Immatriculation N°9967 Paris

- Par prélèvement automatique ci-dessous :

STATUTS	PAR VIREMENT ou PRELEVEMENT AUTOMATIQUE				PAR PAYPAL ou CHEQUE			
	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL	APRES ABATTEMENT FISCAL	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL	APRES ABATTEMENT FISCAL
CADRES	13,25 €	39,75 €	159,00 €	52,00 €	N/A	44,00 €	176,00 €	58,00 €
AGENTS DE MAITRISE	9,50 €	28,50 €	114,00 €	38,00 €	N/A	32,25 €	129,00 €	43,00 €
TECHNICIENS	9,50 €	28,50 €	114,00 €	38,00 €	N/A	32,25 €	129,00 €	43,00 €
RETRAITES	7,75 €	23,25 €	93,00 €	31,00 €	N/A	26,50 €	106,00 €	35,00 €
SANS EMPLOI	7,75 €	23,25 €	93,00 €	31,00 €	N/A	26,50 €	106,00 €	35,00 €

Je choisis d'être prélevé : Mensuellement - Trimestriellement - Annuellement, et je remplis le mandat ci-dessous.

Identification du mandat (A compléter par l'adhérent)

Objet du mandat : COTISATION _SYNDICAT PSCN CFE-CGC – ENCAISSEMENT : Récurrent

Nom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Votre numéro de compte (IBAN) : _____

Code BIC de votre banque : _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNPSCN CFE-CGC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNPSCN. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

FAIT A : ----- LE --/--/----

SIGNATURE

Je préfère régler : par chèque annuel. par chèques trimestriels
 par virement annuel. par virements trimestriels
 par [Paypal](#) annuel. par [Paypal](#) trimestriels.

Pour les paiements fractionnés, je m'engage à respecter les dates suivantes : 10 janvier, 10 avril, 10 juillet et 10 septembre.

FAIT A : ----- LE --/--/----

SIGNATURE